

BIP-AEE

Bulletin d'Information des Programmes d'Accès à l'Égalité en Emploi

En bref...

Bureaux de placement et PAE

Selon l'article 18 de la Charte, un bureau de placement ne peut exercer de discrimination dans la réception, la classification ou le traitement d'une demande d'emploi ou dans un acte visant à soumettre une demande à un employeur éventuel. Cependant, la Charte permet de requérir des renseignements sur les motifs de discrimination lorsque ceux-ci sont utiles à l'application d'un PAE (art. 18.1).

Si vous faites affaire avec de tels bureaux, il serait pertinent de leur parler de votre PAE, de l'importance d'inscrire la mention relative au programme pour vos affichages et de leur fournir le questionnaire d'identification de la Commission pour les personnes intéressées à soumettre leur candidature.

Diversification de vos sources de recrutement

Vous souhaitez recruter une personne issue des minorités visibles ou ethniques et ne savez trop vers qui vous tourner ? Sachez qu'en plus d'Emploi-Québec, vous pouvez faire appel aux organismes partenaires du Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC) qui sont spécialisés en insertion en emploi. Le Service-conseil en relations interculturelles du MICC présente les coordonnées de ces organismes par région à l'adresse suivante :

<http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/fr/employeurs/gestion-diversite/employabilite.html>

Admissibilité des candidatures : évaluation des diplômes étrangers

L'évaluation des diplômes étrangers peut s'avérer une tâche exigeante car elle requiert certaines connaissances particulières. Cela peut avoir pour effet de décourager des personnes responsables de la sélection qui ne sauraient pas où trouver rapidement l'information concernant les équivalences dans le système scolaire québécois. Une façon d'éliminer cet obstacle consiste à leur faciliter le travail en constituant une banque de ressources et de renseignements appropriés. Différents sites ont été conçus à cet effet :

<http://www.cicic.ca/682/tableaux-comparatifs-de-diplomes-quebec.canada>

<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/emploi/evaluation-comparative/index.html>

Suivi concernant le groupe des personnes handicapées

La direction des PAE de la Commission a maintenant terminé les préparatifs pour l'intégration de ce groupe aux programmes d'accès à l'égalité. Une première série de séances d'information à l'intention d'organismes du réseau des cégeps a eu lieu au printemps. Ces séances seront suivies d'un envoi précisant le délai pour compléter leur démarche et incluant leurs résultats de sous-représentation pour les personnes handicapées.

Tous les autres réseaux regroupant les organismes publics, sauf le réseau de la Santé et des services sociaux, seront contactés à compter de l'automne : commissions scolaires, établissements privés d'enseignement, universités, municipalités, sociétés de transport, sociétés d'État et la Sûreté du Québec.

Saviez-vous que...

Harcèlement : guide virtuel

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse met à votre disposition sur son site WEB un guide virtuel ayant pour thème « le harcèlement ». Ce guide vous aidera à repérer, dans les différentes parties de son site, l'ensemble des informations pertinentes sur le sujet.

<http://www.cdpedj.qc.ca/fr/guides/harcelement.asp?noeud1=2&noeud2=19&cle=61>

La Direction des programmes d'accès à l'égalité profite de l'occasion pour vous souhaiter « **Bonnes Vacances Estivales!** »

P.S. : Merci de faire suivre le BIP-AEE à vos collaborateurs.

Pour toute information relative à votre dossier, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseillère/conseiller ou votre technicienne en programmes d'accès à l'égalité.

Questions et commentaires...

Afin d'alimenter et d'améliorer le contenu de ces rubriques, faites-nous part de vos commentaires, questions et suggestions à l'adresse courriel suivante : BIP-AEE@cdpedj.qc.ca